

## **SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le vingt trois octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante cinq, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

**Présents :**

Jean-Pierre FOHRER	<i>Maire</i>
Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Deuxième adjoint</i>
Sophie BERGEON	
Sophie PIERRE	
Sophie BROOKES	
Christel VAUTIER	
Jean-Pierre HAYNE	
Jackie LEFEBVRE	
Bruno SEMANNE	
Bernard VAILHE	

**Secrétaire de séance :** Christel VAUTIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- Mise en œuvre de la PVNR pour une nouvelle construction
- Débat du Conseil concernant le diagnostic jeunesse de la CCVV

### **MISE EN ŒUVRE DE LA P V N R POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du 13 décembre 2007 instituant la Participation pour les Voies Nouvelles et Réseaux (P.V.N.R) sur la commune d'Haravilliers. Il a rappelé que cette délibération avait été votée parallèlement à l'approbation du P.L.U.

Monsieur le Maire propose l'application de cette délibération à la prolongation de la canalisation du réseau d'eau potable et d'en faire supporter une partie du montant des travaux au bénéficiaire d'un permis de construire situé au 06 rue de l'Eglise. Sa participation est calculée au prorata de la surface de son terrain par rapport à l'ensemble des terrains rendus constructibles lors de l'approbation du P.L.U., le 13 décembre 2007, et situés rue de l'Eglise.

La participation du bénéficiaire du permis de construire n° 09529808B0003 sera, en application de cette clé de répartition, de 627,00 €.

Un titre de recette sera émis à son encontre par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), d'approuver cette proposition.

### ***Séance levée à 21 h 15***

*Convocation : 17 octobre 2008*

*Publication : 29 octobre 2008*

*Envoi en sous-préfecture : 29 octobre 2008*